

## L'insertion sociale et professionnelle, une responsabilité À PARTAGER

Dans son rapport annuel 1996-1997 sur l'état et les besoins de l'éducation, déposé à l'Assemblée nationale et lancé à Saint-Hyacinthe, le 19 novembre 1997, le Conseil supérieur de l'éducation affirme que le système éducatif ne peut porter seul la responsabilité de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes. Il invite tous les acteurs sociaux, de la famille immédiate aux plus hauts décideurs économiques et politiques, à contribuer à un objectif commun : la pleine réalisation des individus, tant comme citoyens que comme travailleurs, dans un environnement à dimension humaine.

Préoccupée par la montée de l'exclusion et de la marginalité sociale, la présidente du Conseil, Céline Saint-Pierre, a lancé un appel particulier aux entreprises, syndicats et corporations professionnelles, ainsi qu'aux groupes communautaires. «Le passage de l'école à la vie active n'est pas qu'affaire de volonté individuelle. La réussite de l'insertion sociale et professionnelle doit représenter un engagement de toute la collectivité. Il s'agit, comme l'indique bien le titre de notre rapport, d'une responsabilité à partager», a-t-elle déclaré au cours de son allocution prononcée devant une centaine de personnes à l'École professionnelle de Saint-Hyacinthe.

Le Conseil supérieur de l'éducation identifie l'État comme un partenaire majeur de l'insertion. Il l'invite donc à s'investir activement dans la gestion des répercussions sociales qu'entraîne la nouvelle réalité économique et à assurer la cohérence nécessaire dans les orientations, la coordination et l'application de politiques ou mécanismes visant une meilleure intégration de tous ceux et celles qui veulent jouer un rôle actif dans la société.

### Principaux enjeux

Au début de son rapport, le Conseil s'attarde aux enjeux de la situation sociale et économique actuelle. La mondialisation de la production et des marchés, la restructuration des organisations et la rationalisation des façons de faire, la prolifération des nouvelles technologies représentent autant de facteurs caractéristiques de la «nouvelle économie».

Cette économie dynamique génère paradoxalement précarité d'emploi et chômage. Si le système éducatif doit veiller à ce que personne ne quitte l'école sans une formation initiale qualifiante, il doit aussi être en mesure de répondre aux besoins de formation qui visent la réinsertion et le maintien en emploi. La flexibilité et la polyvalence de l'individu deviennent des compétences recherchées dans ce contexte.

L'insertion sociale, quant à elle, ne doit plus dépendre uniquement de l'insertion professionnelle. Le Conseil s'inquiète de l'accroissement des écarts entre celles et ceux qui réussissent à intégrer le marché du travail et les autres qui n'y arrivent pas.

### Rôle du système éducatif

Les statistiques sur l'insertion en emploi des diplômés (qu'il s'agisse du secondaire professionnel, du collégial technique ou des trois cycles universitaires) témoignent clairement que la qualification est profitable et qu'il existe une relation positive entre l'augmentation de la scolarisation et la capacité d'insertion sur le marché du travail.

Le système éducatif doit toutefois dépasser une vision utilitariste et à court terme de la formation qui ne viserait que l'insertion en emploi. Une adéquation parfaite entre la formation initiale et l'emploi étant par ailleurs impossible, il importe de recourir à la formation continue pour assurer le développement et le maintien des qualifications professionnelles.

Le Conseil propose enfin quelques pistes d'action pour que le système d'éducation assume pleinement sa part de responsabilités en matière d'insertion sociale et professionnelle. Mentionnons entre autres: la mise en place de parcours de formation capables de susciter l'intérêt de celles et ceux que la formation traditionnelle éloigne de l'école; l'aménagement de passerelles entre les ordres d'enseignement et les filières de formation; la promotion de valeurs humanistes telles que la collaboration et la solidarité de façon à minimiser le risque d'implosion sociale que favorise un contexte de raréfaction des ressources; la mise à jour et le renouvellement de la carte des programmes, en lien avec les besoins des régions; une plus grande interdisciplinarité des formations; le développement de compétences personnelles et sociales pour enrichir la qualification : confiance en soi, sens des responsabilités, capacité de travailler en équipe, etc.; des mécanismes adéquats d'information et d'orientation; des mesures d'aide à l'insertion professionnelle.

### DES DONNÉES CONCLUANTES ...

- 75 % des personnes qui n'ont pas complété leurs études secondaires sont au chômage (ces données ne tiennent pas compte des clientèles sur l'aide sociale).
- 35 % des personnes en chômage au Québec n'ont aucun diplôme.
- L'augmentation de 52 000 emplois en 1996 par rapport à 1990 est le résultat net d'une augmentation de 351 000 emplois (26,1 %) occupés par des personnes ayant terminé des études postsecondaires ou universitaires, jumelée à une perte de 299 000 emplois (- 16,3 %) pour les autres.
- En 1994-1995, 14,7 % des personnes quittaient le système scolaire sans aucun diplôme (contre 30,8 % en 1986-1987). Cette situation est davantage le fait des garçons (22 %) que des filles (7 %).

- Au 31 mars 1995, 64,7 % des personnes ayant obtenu un diplôme d'études professionnelles (DEP) en 1993-1994 étaient en emploi contre 22,2 % à la recherche d'un emploi.
- Au 31 mars 1995, 70,0 % des personnes ayant obtenu un diplôme d'études collégiales (DEC) au secteur technique en 1993-1994 étaient en emploi contre 10,2 % en recherche d'emploi.
- En janvier 1994, 71,3 % des personnes ayant obtenu un baccalauréat en 1992 étaient en emploi contre 9,2 % à la recherche d'un emploi. Pour les mêmes périodes, les titulaires d'une maîtrise présentaient un taux d'emploi de 77,0 % et un taux de recherche d'emploi de 5,6 %. Les titulaires de doctorat affichaient pour leur part des taux de 88,9 % et 3,7 %.
- Les salaires hebdomadaires moyens étaient de 396 \$ (DEP), 426 \$ (DEC technique), 605 \$ (baccalauréat), 906 \$ (maîtrise) et 926 \$ (doctorat).
- À niveau de diplôme égal, la situation en emploi peut différer largement, notamment en fonction des choix disciplinaires. Par exemple, les détenteurs de baccalauréats en sciences de la santé, en informatique et en sciences de l'éducation (orthopédagogie et psycho-éducation) connaissent des taux de placement lié au domaine d'études supérieurs aux autres disciplines.
- Les jeunes ayant une incapacité sont proportionnellement plus nombreux à avoir moins de neuf années de scolarité ou encore des études secondaires sans certificat. Ils sont aussi proportionnellement moins nombreux à avoir complété des études postsecondaires ou universitaires.